



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/50
15 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session

LISTE PRELIMINAIRE DES QUESTIONS A INSCRIRE A L'ORDRE DU
JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, telle qu'elle figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.
2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale 1/, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée	15 juin
Ordre du jour provisoire <u>2/</u>	20 juillet
Liste supplémentaire	24 août
Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau	10 septembre
3. La quarante-cinquième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 18 septembre 1990, à 15 heures.

1/ L'ordre du jour de la quarante-quatrième session a paru sous la cote A/44/251 et Add.1 à 6. La liste des résolutions et décisions adoptées au cours de la quarante-quatrième session a paru sous la cote A/INF/44/8. Le texte des résolutions est publié séparément, sous forme miméographiée, dans la série A/RES/44/-; le texte des décisions figure dans la section X du document A/INF/44/8.

2/ L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter lors de sa quarante-quatrième session.

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation du Nigéria (article 30 du règlement intérieur).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (article 62).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (article 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (article 31).
5. Election des bureaux des grandes commissions (article 31).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (article 31).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (article 49).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (article 21).
9. Débat général.
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (articles 13 a) et 48).
11. Rapport du Conseil de sécurité (article 13 b)).
12. Rapport du Conseil économique et social (article 13 b); résolutions 40/171 du 17 décembre 1985, 43/140, 43/150, 43/152 et 43/156 du 8 décembre 1988, 43/179 du 20 décembre 1988, 44/149 à 44/166 du 15 décembre 1989, 44/233 et 44/235 à 44/238 du 22 décembre 1989 et décisions 43/427 du 8 décembre 1988, 43/433 du 20 décembre 1988 et 44/435 du 15 décembre 1989; résolutions 1988/74 du 29 juillet 1988 et 1989/86 et 1989/96 du 26 juillet 1989 et décision 1982/112 du 26 avril 1982 du Conseil économique et social).
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (article 13 b)).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (article 13 b); résolution 44/13 du 25 octobre 1989).
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (article 142; décision 44/306 du 18 octobre 1989);

- b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social (article 145; décision 44/308 du 1er novembre 1989);
 - c) Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice (article 152; décision 42/308 du 11 novembre 1987).
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires :
- a) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation (résolution 3348 (XXIX) du 17 décembre 1974 et décision 44/310 du 8 novembre 1989);
 - b) Election de vingt membres du Comité du programme et de la coordination (résolution 2008 (LX) du 14 mai 1976 du Conseil économique et social et décision 44/311 du 8 novembre 1989).
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (article 155; décisions 44/305 A du 29 septembre 1989 et 44/305 B du 19 décembre 1989);
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions (article 158; décision 44/316 du 19 décembre 1989);
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (résolution 74 (I) du 7 décembre 1946 et décision 44/317 du 19 décembre 1989);
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) du 15 novembre 1947 et décision 44/318 du 19 décembre 1989);
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (résolution 351 A (IV) du 24 novembre 1949 et décision 44/319 du 19 décembre 1989);
 - f) Commission de la fonction publique internationale (résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974 et décision 44/320 du 19 décembre 1989) :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du président et du vice-président de la Commission;
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences (résolution 43/222 B du 21 décembre 1988 et décision 44/314 du 15 décembre 1989);

- h) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (résolution 2248 (S-V) du 19 mai 1967 et décision 43/311 du 17 novembre 1988) 3/.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 44/83 à 44/102 du 11 décembre 1989 et décisions 44/406 du 1er novembre 1989 et 44/425 à 44/429 du 11 décembre 1989) 4/.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (article 136).
20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (résolution 43/1 du 17 octobre 1988).
21. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains (résolution 43/4 du 17 octobre 1988).
22. Application de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix (résolution 43/22 du 11 novembre 1988).
23. Question de Palestine (résolutions 44/2 du 6 octobre 1989 et 44/41 A à C et 44/42 du 6 décembre 1989) 4/.
24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (résolution 44/4 du 17 octobre 1989).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (résolution 44/7 du 17 octobre 1989).
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (résolution 44/8 du 18 octobre 1989).
27. Question de l'île comorienne de Mayotte (résolution 44/9 du 18 octobre 1989).
28. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (résolutions 44/10 du 23 octobre 1989 et 44/240 du 29 décembre 1989) 4/.
29. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (résolution 44/15 du 1er novembre 1989).

3/ Cette question n'a pas été examinée par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session et reste inscrite à l'ordre du jour de cette session. Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session sous réserve de toute autre décision que l'Assemblée générale pourra prendre à son sujet à la quarante-quatrième session.

4/ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session (voir A/44/PV.85).

30. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (résolution 44/17 du 1er novembre 1989).
31. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (résolution 44/20 du 14 novembre 1989).
32. La situation au Kampuchea (résolution 44/22 du 16 novembre 1989).
33. Droit de la mer (résolution 44/26 du 20 novembre 1989).
34. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (résolutions 44/27 A à L du 22 novembre 1989 et décision 44/407 du 7 novembre 1989).
35. La situation au Moyen-Orient (résolutions 44/40 A à C du 4 décembre 1989).
36. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (résolution 44/43 du 7 décembre 1989).
37. Question des îles Falkland (Malvinas) (décision 44/406 du 1er novembre 1989).
38. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (décision 44/416 du 7 décembre 1989).
39. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (décision 44/417 du 7 décembre 1989).
40. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (décision 44/458 du 22 décembre 1989).
41. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (décision 44/459 du 22 décembre 1989).
42. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (décision 44/460 du 22 décembre 1989).
43. Question de Namibie 3/.
44. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales 3/.
45. Question de Chypre 3/.
46. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq 3/.

47. Application de la résolution 44/104 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (résolution 44/104 du 15 décembre 1989).
48. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (résolution 44/105 du 15 décembre 1989).
49. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (résolution 44/106 du 15 décembre 1989).
50. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 44/107 du 15 décembre 1989).
51. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 44/108 du 15 décembre 1989).
52. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (résolution 44/109 du 15 décembre 1989).
53. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 44/110 du 15 décembre 1989).
54. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 44/111 du 15 décembre 1989).
55. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 44/112 du 15 décembre 1989).
56. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (résolutions 44/113 A et B du 15 décembre 1989).
57. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (résolutions 44/115 A à C du 15 décembre 1989).
58. Désarmement général et complet (résolutions 42/38 C du 30 novembre 1987, 43/75 N du 7 décembre 1988 et 44/116 A à U du 15 décembre 1989 et décision 44/432 du 15 décembre 1989) :
 - a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C);
 - b) Etude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires (résolution 43/75 N);
 - c) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques (résolutions 44/116 A et T);

- d) Désarmement classique (résolutions 44/116 C et F);
- e) Désarmement nucléaire (résolution 44/116 D);
- f) Informations objectives sur les questions militaires (résolution 44/116 E);
- g) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement (résolution 44/116 H);
- h) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 44/116 L);
- i) Armements navals et désarmement (résolution 44/116 M);
- j) Transferts internationaux d'armes (résolution 44/116 N);
- k) Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense (résolution 44/116 P);
- l) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement (résolution 44/116 Q);
- m) Interdiction de déverser des déchets radioactifs (résolution 44/116 R);
- n) Désarmement classique à l'échelon régional (résolution 44/116 S).

59. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions 44/117 A à F du 15 décembre 1989) :

- a) Campagne mondiale pour le désarmement (résolution 44/117 A);
- b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 44/117 C);
- c) Gel des armements nucléaires (résolution 44/117 D);
- d) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement (résolution 44/117 E);
- e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 44/117 F).

60. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (résolution 44/118 A du 15 décembre 1989).

61. La science et la technique au service du désarmement (résolution 44/118 B du 15 décembre 1989).

62. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (résolutions 36/92 H du 9 décembre 1981, 38/183 O du 20 décembre 1983, 39/148 H du 17 décembre 1984, 40/152 L du 16 décembre 1985, 43/78 H du 7 décembre 1988 et 44/119 A à H du 15 décembre 1989 :
- a) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 44/119 C);
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 44/119 D);
 - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement (résolution 36/92 H);
 - d) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement (résolution 38/183 O);
 - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (résolution 39/148 H);
 - f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement (résolution 40/152 L);
 - g) Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance (résolution 43/78 H);
 - h) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire (résolution 44/119 B);
 - i) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire (résolution 44/119 E);
 - j) Prévention d'une guerre nucléaire (résolution 44/119 E);
 - k) Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement (résolution 44/119 H).
63. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (résolution 44/120 du 15 décembre 1989).
64. Armement nucléaire d'Israël (résolution 44/121 du 15 décembre 1989).
65. Education et information en matière de désarmement (résolution 44/123 du 15 décembre 1989).
66. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (décision 44/430 du 15 décembre 1989).

67. Sessions extraordinaires consacrées au désarmement (résolution 43/77 B du 7 décembre 1988).
68. La vérification sous tous ses aspects (résolution 43/81 du 7 décembre 1988).
69. Question de l'Antarctique (résolutions 44/124 A et B du 15 décembre 1989).
70. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 44/125 du 15 décembre 1989).
71. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (résolution 44/126 du 15 décembre 1989).
72. Application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix (résolution 42/91 du 7 décembre 1987).
73. Science et paix (résolution 43/61 du 6 décembre 1988).
74. Effets des rayonnements ionisants (résolution 44/45 du 8 décembre 1989).
75. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolution 44/46 du 8 décembre 1989).
76. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 44/47 A à K du 8 décembre 1989).
77. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 44/48 A à G du 8 décembre 1989).
78. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (résolution 44/49 du 8 décembre 1989).
79. Questions relatives à l'information (résolution 44/50 du 8 décembre 1989).
80. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 44/419 du 8 décembre 1989).
81. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (décision 44/420 du 8 décembre 1989).
82. Développement et coopération économique internationale (résolutions 44/213, 44/225, 44/226, 44/229, 44/232 et 44/234 et décision 44/448 du 22 décembre 1989) :
 - a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000) (résolution 43/182 du 20 décembre 1988);
 - b) Commerce et développement (résolutions 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, 41/167 du 5 décembre 1986, 43/189 du 20 décembre 1988 et 44/216 à 44/218 du 22 décembre 1989);

- c) Bilan de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (résolutions 40/205 du 17 décembre 1985, 42/177 du 11 décembre 1987 et 44/220 du 22 décembre 1989);
 - d) Problèmes alimentaires (résolution 3348 (XXIX) du 17 décembre 1974 et résolution 1989/88 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1989);
 - e) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (résolution 37/250 du 21 décembre 1982);
 - f) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement (résolution 43/193 du 20 décembre 1988).
83. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (résolution 44/228 du 22 décembre 1989).
84. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 44/207 du 22 décembre 1989).
85. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (résolutions 44/211 et 44/212 du 22 décembre 1989).
86. Crise de la dette extérieure et développement (résolution 44/205 et décision 44/445 du 22 décembre 1989).
87. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies (résolutions 35/81 du 5 décembre 1980, 41/171 du 5 décembre 1986 et 44/208, 44/209 et 44/211 du 22 décembre 1989);
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour la population (résolution 44/210 du 22 décembre 1989);
 - d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - e) Programme alimentaire mondial.
88. Formation et recherche :
- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (résolutions 1934 (XVIII) du 11 décembre 1963 et 44/175 du 19 décembre 1989);
 - b) Université des Nations Unies (résolution 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973).

89. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe :
- a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (résolution 2816 (XXVI) du 14 décembre 1971 et résolution 1988/51 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1988);
 - b) Programmes spéciaux d'assistance économique (résolutions 43/208 et 43/211 du 20 décembre 1988, 44/12 du 24 octobre 1989 et 44/176 à 44/182 du 19 décembre 1989).
90. Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola (résolution 44/168 du 15 décembre 1989).
91. Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (résolution 43/92 du 8 décembre 1988).
92. Application effective des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et bon fonctionnement des organes créés en application desdits instruments (résolution 44/135 du 15 décembre 1989).
93. Situation sociale dans le monde (résolutions 41/142 du 4 décembre 1986 et 44/54 à 44/57 du 8 décembre 1989).
94. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolutions 43/95 du 8 décembre 1988 et 44/68 et 44/69 du 8 décembre 1989).
95. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (résolutions 43/98 du 8 décembre 1988 et 44/70 du 8 décembre 1989).
96. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (résolutions 43/111 du 8 décembre 1988 et 44/132 à 44/134 du 15 décembre 1989).
97. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 43/123 et 43/124 du 8 décembre 1988 et 44/61 à 44/63 du 8 décembre 1989).
98. Nouvel ordre humanitaire international (résolutions 43/129 à 43/131 du 8 décembre 1988).
99. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (résolutions 43/136 du 8 décembre 1988 et 44/59 du 8 décembre 1989).
100. Application de la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 du 20 novembre 1989).
101. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 44/52 du 8 décembre 1989).

102. Question du vieillissement (résolution 44/67 du 8 décembre 1989).
103. Prévention du crime et justice pénale (résolution 44/72 du 8 décembre 1989).
104. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 44/73 du 8 décembre 1989).
105. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (résolutions 44/74 à 44/77 du 8 décembre 1989).
106. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 44/79 à 44/81 du 8 décembre 1989).
107. Année internationale de la famille (résolution 44/82 du 8 décembre 1989).
108. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (résolutions 44/129 et 44/130 du 15 décembre 1989).
109. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (résolution 44/131 du 15 décembre 1989).
110. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (résolutions 44/136 à 44/139 du 15 décembre 1989).
111. Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (résolutions 44/140 à 44/142 et décision 44/434 du 15 décembre 1989).
112. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolutions 44/143 à 44/145 du 15 décembre 1989).
113. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (résolutions 44/146 et 44/147 du 15 décembre 1989).
114. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 44/83 du 11 décembre 1989).
115. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (résolution 44/84 et décision 44/425 du 11 décembre 1989).
116. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 44/85 du 11 décembre 1989).

117. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (résolution 44/86 du 11 décembre 1989).
118. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 44/87 du 11 décembre 1989).
119. Question du Timor oriental (décision 44/402 du 22 septembre 1989).
120. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolution 44/183 du 19 décembre 1989) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.
121. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 44/103 du 11 décembre 1989 et 44/200 A à C du 21 décembre 1989).
122. Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 (résolutions 44/193 A et B, 44/201 A et B, 44/202 A à C, 44/203 et 44/204 et décision 44/442 du 21 décembre 1989).
123. Planification des programmes (résolution 44/194 du 21 décembre 1989).
124. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (résolution 44/195 A du 21 décembre 1989).
125. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (résolution 44/195 B du 21 décembre 1989).
126. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (décision 44/414 du 22 novembre 1989).

127. Corps commun d'inspection (résolution 44/184 du 19 décembre 1989).
128. Plan des conférences (résolutions 44/196 A à C du 21 décembre 1989).
129. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolutions 44/197 A à C du 21 décembre 1989).
130. Questions relatives au personnel (résolutions 42/220 A du 21 décembre 1987, 43/224 D du 21 décembre 1988 et 44/185 A à D et 44/186 du 19 décembre 1989, et décisions 44/439 et 44/440 du 19 décembre 1989) :
 - a) Composition du Secrétariat (résolution 44/185 A);
 - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (résolution 44/186 et décision 44/440);
 - c) Autres questions relatives au personnel.
131. Régime commun des Nations Unies (résolution 44/198 du 21 décembre 1989).
132. Régime des pensions des Nations Unies (résolution 44/199 du 21 décembre 1989).
133. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (résolutions 44/187 et 44/188 du 21 décembre 1989) :
 - a) Forces des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (résolution 44/187);
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (résolution 44/188).
134. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (résolution 44/189 du 21 décembre 1989).
135. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (résolution 44/190 du 21 décembre 1989).
136. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (résolution 44/191 du 21 décembre 1989).
137. Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (résolution 44/44 du 7 décembre 1989).
138. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 44/192 A à C du 21 décembre 1989).
139. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes (résolution 43/160 B du 9 décembre 1988).

140. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (résolution 43/161 du 9 décembre 1988).
141. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires (résolution 43/167 du 9 décembre 1988).
142. Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats (résolutions 43/171 A et B du 9 décembre 1988).
143. Décennie des Nations Unies pour le droit international (résolution 44/23 du 17 novembre 1989).
144. Règlement pacifique des différends entre Etats (résolution 44/31 du 4 décembre 1989).
145. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (résolution 44/32 du 4 décembre 1989).
146. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-troisième session (résolution 44/33 du 4 décembre 1989).
147. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-deuxième session (résolutions 44/35 et 44/39 du 4 décembre 1989).
148. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs (résolution 44/36 du 4 décembre 1989).
149. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies (résolution 44/37 du 4 décembre 1989).
150. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 44/38 du 4 décembre 1989).
